HPCi | hygiène, prévention et contrôle de l'infection

Diarrhée sur intoxication alimentaire

PS

Mise à jour
30/10/2026

Informations relatives à
CHUV / Pédiatrie

Epidémiologie

Agent infectieux

- *Staphylococcus aureus*, *Clostridium perfringens*, *Bacillus cereus*

Réservoir

- *S. aureus*: homme
- *C. perfringens*: sol, homme, animaux
- *B. cereus*: ubiquitaire

Mode de transmission

- *S. aureus*: mains, nez, denrées alimentaires contaminés par les toxines (lait, plats aux oeufs, crèmes, pâtisseries, salades et sandwiches)

- *C. perfringens*: viande ou dérivés (vol-au-vent, volailles) contaminés par les toxines

Période d'incubation

- *S. aureus*: 1 à 6 heures
- *C. perfringens*: 8 à 16 heures
- *B. cereus* : 10-16 heures

Durée d'infectiosité

- Pas de transmission interhumaine

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

- Aucune, application des Précautions Standard

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

- Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

Gants

- Si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée

Blouse de protection

- Si risque de projections de liquides biologiques

Masque de soins

- Si risque de projections de liquides biologiques
- Lors de symptômes respiratoires

Lunettes de protection

- Si risque de projections de liquides biologiques

Nettoyage et désinfection

Matériel de soins

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel

- Retraiter le matériel à usage multiple après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque

Lit et literie

- Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
- Utiliser les sacs à linge usuels
- Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
- Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
- Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

Déchets

- Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal

Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 1 jour